

Point 48 : Accord cadre relatif à la fourniture d'électricité et services associés – convention d'indemnisation avec la société SELFEE

Intervention : Éric COUVEZ (Saint-Herblain)

Madame la présidente, chers collègues,

Je ne vous cache pas la surprise des élus communistes à la lecture de la délibération qu'il nous est proposé d'adopter.

En effet, nous voyons à travers celle-ci toutes les conséquences liées à l'obligation faite aux collectivités de lancer un appel d'offres ouvert pour la fourniture d'électricité. Nous sommes également confrontés aux résultats de la sortie des tarifs réglementés et de la mise en concurrence de l'opérateur historique EDF, avec une libéralisation du marché qui n'a absolument pas fait baisser les prix.

Après avoir souscrit une offre de long terme pour garantir nos tarifs, nous sommes contraints de devoir indemniser la société SELFEE. Cette entreprise est spécialisée dans les énergies renouvelables 299 locales, mais elle ne produit pas assez d'électricité pour se passer d'un complément d'achat d'énergie sur le marché, pas du tout renouvelable, puisque comme vous le savez, le réseau électrique ne sélectionne pas la provenance de l'électricité produite et qu'il transporte. SELFEE fait partie de ces nombreux fournisseurs privés qui promettent de l'électricité verte et qui, finalement, vendent de l'électricité d'origine autre, surtout la nuit ou pour passer la pointe de consommation de 19 heures l'hiver.

C'est donc une électricité plus chère qui n'a, pour seule particularité, que le fait d'être vendue sous le label vert. Cette société aura même essayé de se faire indemniser par la Métropole et la Ville de Nantes à hauteur de 592 000 euros, mais c'était sans compter sur la vigilance des services et de leurs agents. Il faut les en remercier. Sur la base des calculs de celle-ci, ils ont ramené le montant à 515 000 euros, soit 77 000 euros que SELFEE n'aura pas réussi à surfacturer.

Les communistes alertent régulièrement sur les dangers et les conséquences de la libéralisation du marché de l'énergie dont il nous faut sortir. C'est un marché dont la puissance publique n'a pas la maîtrise et qui est dépendant de la situation internationale, des événements climatiques, des orientations de l'État en matière de politiques énergétiques, de la disponibilité des moyens de production, mais aussi de la rapacité de quelques grands actionnaires. Ceux-là mêmes qui à

travers la REM et les choix politiques de l'État obligent EDF à vendre à ses concurrents de l'électricité en dessous du prix de production, pour que ces derniers puissent la revendre à leurs clients 10 ou 20 fois plus cher. La soupe est bonne, quitte à faire passer de l'électricité nucléaire pour du vert renouvelable local. En plus, ils récoltent au passage le beurre et l'argent du beurre, car rappelons-le, les énergies vertes sont subventionnées par la taxe que paie chaque usager sur sa facture pour le développement des ENR. C'est donc une double peine, pour l'entreprise publique, pour les usagers et pour les contribuables.

Désormais, cet épisode doit nous permettre de mieux appréhender les débats sur nos fournitures d'énergie, et comme pour toutes les politiques publiques, d'évaluer les choix passés pour mieux préparer l'avenir, notamment à travers nos futurs appels d'offres.

Comme vous pouvez vous en douter, nous voterons contre cette indemnisation.

Je vous remercie pour votre attention.